

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE LORRAIN (DIUL)
« Accompagnement médico-social de la maladie d'Alzheimer
et des maladies apparentées »

Article 1 :

Il est créé un Diplôme Interuniversitaire Lorrain (DIUL) « **Accompagnement médico-social de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées** » en association entre les universités lorraines Henri Poincaré-Nancy 1, Nancy-2 et Paul Verlaine-Metz.

Article 2 : Direction de l'enseignement et organisation interuniversitaire

L'enseignement sera dirigé et coordonné par Jean Luc Olivier, Professeur à la faculté de Médecine de l'Université Henri Poincaré-Nancy 1.

Il sera assisté dans cette tâche d'un comité directeur composé comme indiqué ci-dessous d'une part d'enseignants des trois universités Henri Poincaré-Nancy 1 (UHP), Nancy-2, Paul Verlaine-Metz (UPVM), d'autre part de professionnels, responsables des différents modules :

- Thierry Oster (MCU-HDR, UPVM), responsable du module D1 « Données biologiques »
- Gérard Barroche (PU-PH, UHP), responsable du module D2 « Données médicales »
- Marie-Claude Mietkiewicz (MCU-HDR, Nancy-2), responsable du module D3 « Données de psychologie »
- Hervé Levilain & Raymond Magro (MCU, UPVM), responsables du module D4 « Données sociologiques »
- Nicole Faessel (juriste, intervenante extérieure), responsable du module D5 « Données juridiques »
- Barbara Houbre (MCU, UPVM) responsable du module professionnel P1 « Outils psychologiques de la prise en charge et de l'accompagnement »
- Claire-Marie Lemonnier (directrice d'EHPAD, intervenante extérieure), responsable du module professionnel P2 de « Mise en situation ».

Article 3 : Cadre et objectifs de la formation

La maladie d'Alzheimer et les affections neurodégénératives apparentées et liées au vieillissement constituent un problème de santé publique crucial pour la société française et celles des autres pays développés. Ce sont des maladies complexes affectant des patients âgés qui présentent souvent d'autres pathologies.

Ces patients et leur entourage sont confrontés à un parcours de soins dans lequel interviennent différents professionnels de santé et acteurs médico-sociaux. Il y a donc un besoin grandissant de nouveaux professionnels capables de coordonner les démarches et interventions dans ces parcours de soin, la mission de ces professionnels devant s'exercer dans les deux champs sanitaire et social. La création de ce type de fonction, rattachée aux toutes nouvelles MAIA (Maison pour l'Autonomie et l'Insertion des patients Alzheimer), est l'une des mesures prévues par le plan Alzheimer (2008).

Dans ce cadre, cette formation DIUL vise à préparer des professionnels travaillant auprès de personnes âgées et/ou des institutions ou associations prenant en charge des personnes âgées à la coordination de la prise en charge des patients atteints de maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. Comme le détaillent les programmes indiqués en annexes, les publics de ce DIU recevront donc des enseignements multidisciplinaires comportant des données biologiques, médicales, psychologiques, juridiques et sociologiques. Ils seront également mis en situation lors d'un stage obligatoire permettant d'intégrer ces différentes données dans une approche plus pratique qui sera détaillée, explicitée et commentée lors de séances avec des professionnels de la prise en charge ou de l'accompagnement des patients.

Article 4 : Conditions d'inscription

La formation DIUL proposée se situe au niveau Bac+3. Sous réserve de l'autorisation du comité de direction de l'enseignement, sont donc admis à s'inscrire en vue de ce diplôme des titulaires d'un niveau au moins équivalent à Bac+2 parmi lesquels :

- Étudiants ayant validé une deuxième année (L2) de la licence en psychologie, sociologie, droit ou sciences de la vie
- Personnels paramédicaux et de santé, français ou étrangers (diplômés d'État), ayant en charge des personnes âgées: infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes,...
- Cadres de santé et personnels de gestion ou de direction d'établissements de santé (hôpitaux, cliniques, EHPAD)
- Travailleurs sociaux (diplômés d'État)

Les candidats devront déposer un dossier présentant leur formation initiale ou continue antérieure, leurs expériences professionnelles et leurs motivations. Ils devront aussi indiquer s'ils souhaitent faire valider les acquis de ces expériences pour solliciter une équivalence pour un ou plusieurs modules. Au vu de ce dossier, le comité de direction du DIUL statuera sur les demandes d'inscription et les dérogations éventuelles. Si nécessaire, les candidats pourront être convoqués par les responsables de l'enseignement en préalable à leur inscription définitive.

Les candidats pourront s'inscrire à une partie seulement des modules, en choisissant de façon cohérente au moins 2 modules dans une session annuelle. La cohérence de ce choix sera appréciée par le comité directeur en fonction du contenu des modules, de la formation antérieure et du projet personnel du candidat. Le bénéfice des modules validés pourra être conservé durant 3 années supplémentaires pour compléter le DIU. Dans tous les cas, le stage ne pourra être effectué qu'après avoir suivi le module P1.

Les modules de cette formation DIUL seront ouverts, selon les règles indiquées ci-dessus, aux étudiants régulièrement inscrits en licence ou master dans les universités organisatrices, sous réserve d'une autorisation des responsables de leur formation principale et d'un avis favorable du comité de direction du DIUL. Ils suivront alors le cursus du public de salariés.

Un public de demandeurs d'emploi pourra être admis sur la base des pré-requis indiqués ci-dessus, après évaluation des candidatures par le comité de direction et autorisation du responsable du DIUL.

Article 5 : Durées des études

Les études conduisant à ce diplôme s'étalent sur une seule année universitaire. La formation compte 112 h en centre et 35 h en stage.

Article 6 : Nature, organisation et lieu des enseignements

Les études destinées au public de salariés comportent un total de **112 heures d'enseignements théoriques et professionnels** répartis en 7 modules, ainsi qu'un stage de 10 demi-journées. Chaque module sera organisé et placé sous la responsabilité d'un ou deux enseignants. Les modules, leur programme et leur organisation dans le temps de l'année universitaire figurent en annexes.

En outre, les étudiants salariés devront effectuer, au plus tard avant le module P2 de « Mise en situation », **un stage de 10 demi-journées** en institution ou auprès d'un professionnel de santé ou médico-social. Le lieu de stage sera proposé par l'étudiant et validé par le comité de direction du DIUL. Ce stage fera l'objet d'un court rapport à rendre au début du module P2 lors duquel il sera présenté et discuté avec l'ensemble des étudiants inscrits.

Enfin, chaque étudiant proposera, au plus tard 2 mois après le début des études, un sujet de mémoire qui devra être validé par le comité de direction du DIUL. Le cas échéant, ce dernier pourra proposer un sujet alternatif. Le mémoire devra être remis début juin et fera l'objet d'une soutenance orale fin juin.

Le public spécifique de demandeurs d'emploi indiqué à l'article 4 suivra les mêmes modules que les étudiants salariés. Il pourra bénéficier d'enseignements complémentaires selon le cadre spécifique dans lequel s'inscrira la formation.

Les enseignements auront lieu dans les locaux du service de formation continue de Nancy-Université et sur les sites des établissements co-habilités.

Article 7 : Jury et modalités d'examen

Le jury du DIUL est composé des responsables des 7 modules – T. Oster, G. Barroche, M.C. Mietkiewicz, H. Levilain, R. Magro, N. Faessel, B. Houbre et C.M. Lemmonier – et présidé par le responsable-coordonateur de la formation, J.L. Olivier.

Le contrôle de connaissances implique :

- 1- La validation des modules « apports de données » D1 à D5, sous la forme **d'une épreuve écrite** anonyme de 30 minutes pour chacun des modules, organisée en session regroupée en une demi-journée fin juin, comportant de une à trois questions rédactionnelles. Les notes recueillies lors de ces épreuves compteront pour **50% de la note finale** (10% pour chacun des modules). Les étudiants inscrits à une partie des modules ne devront valider que les examens des modules correspondants.
- 2- La validation des modules professionnels P1 et P2, le module P1 étant validé sous la forme **d'une épreuve écrite** anonyme de 30 minutes, organisée lors de la session fin juin, le module P2 étant validé par **le rapport de stage, chacun comptant pour 10% de la note finale.**
- 3- La **présentation orale d'un mémoire** devant un jury constitué d'au moins quatre membres du comité de direction du DIUL. Les notes accordées au mémoire et à la présentation orale compteront pour **30% de la note finale** (15% chacun).

La formation est validée lorsque la **note finale est supérieure ou égale à 10 sur 20.**

Pour les étudiants n'ayant pas satisfait à ces conditions, une seconde session sera organisée quelques semaines après la première. Ces étudiants bénéficieront du report des notes des examens écrits et oraux validés lors de la première session. Les étudiants devront alors subir les épreuves non validées dans les mêmes conditions qu'en première session. Les étudiants ajournés peuvent garder le bénéfice des modules acquis (note égale ou supérieure à 10) et/ou du mémoire pendant 3 années à compter de leur obtention.

Article 8 : Droits d'inscription

Les étudiants pourront s'inscrire auprès de la Faculté de Médecine de Nancy-Université.

- 8.1.** Les droits annuels exigés des candidats pour s'inscrire à l'intégralité de cette formation DIUL sont fixés à 1.250 € pour la part pédagogique, à laquelle s'ajoute la part administrative dont le montant est fixé par arrêté ministériel.
- 8.2.** Dans le cas d'inscription partielle, la part pédagogique a été fixée à 400 € par groupe de deux modules.
- 8.3.** Les demandeurs d'emploi, nécessairement inscrits à l'intégralité de la formation en cursus particulier, bénéficient d'un financement spécifique dans le cadre d'une convention avec la région Lorraine.

Article 9 : Délivrance du diplôme

Le diplôme est délivré par le Président de l'Établissement auquel est inscrit l'étudiant.

ANNEXES

1. PROGRAMME PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION DIUL

Responsable-coordonnateur : Pr. Jean Luc OLIVIER, PU-PH, Université Henri Poincaré – Nancy 1

1. MODULE D1 «DONNEES BIOLOGIQUES»

Responsable : Thierry OSTER, MCU, Université Paul Verlaine – Metz

Organisation dans l'année : 15 heures sur 2 jours

Programme

- Molécules biologiques : propriétés et fonctions. **Objectif** : *comprendre le fonctionnement cellulaire.*
- Cerveau : structures, fonctions. **Objectif** : *connaître les grandes structures du cerveau et leurs rôles particuliers.*
- Vieillesse normale et pathologique. **Objectif** : *appréhender les théories conduisant au vieillissement et les pathologies qui en résultent.*
- Fonctionnement synaptique et mémoire. **Objectif** : *comprendre les mécanismes moléculaires et cellulaires à la base des circuits neuronaux impliqués dans la mémoire sous ses différentes formes.*
- Mécanismes physiopathologiques de la maladie d'Alzheimer. **Objectif** : *connaître l'état de l'art sur les processus neurodégénératifs conduisant aux formes sporadique et familiale de la maladie d'Alzheimer, ainsi que les différences principales avec les mécanismes impliqués dans les maladies apparentées.*
- Facteurs de risque et épidémiologie de la maladie d'Alzheimer. **Objectif** : *appréhender les données de prévalence et les différents facteurs modulables, environnementaux et génétiques pouvant favoriser l'apparition de la maladie.*
- Pistes de prévention non médicamenteuse. **Objectif** : *intégrer les dernières avancées de la recherche visant à prévenir ou à retarder la maladie par des interventions sur les facteurs modulables.*

2. MODULE D2 «DONNEES MEDICALES»

Responsables : Gérard BARROCHE, PU-PH, Université Henri Poincaré – Nancy 1

Organisation dans l'année : 15 heures sur 2 jours

Programme

- Les symptômes de la maladie d'Alzheimer. **Objectif** : *appréhender la diversité des symptômes et des évolutions de la maladie d'Alzheimer.*
- Les diagnostics différentiels. **Objectif** : *connaître les principales affections pouvant être confondues avec une maladie d'Alzheimer.*
- La maladie d'Alzheimer dans le contexte du senior, en présence d'autres pathologies. **Objectif** : *connaître l'identité des principales affections qui peuvent survenir chez le sujet âgé et modifier ou compliquer l'évolution de la maladie d'Alzheimer.*
- Les outils actuels de diagnostic : tests neuropsychologiques, imagerie, biologie. **Objectifs** : *appréhender les différents outils qui aident le médecin dans le diagnostic d'une maladie d'Alzheimer et/ou d'une maladie apparentée, comprendre la notion de faisceau d'arguments.*
- Les thérapeutiques actuelles : indications et limites. **Objectif** : *connaître les grands types de thérapeutiques utilisées par les médecins, leurs limites et principaux effets secondaires.*
- Les espoirs et stratégies thérapeutiques, tests cliniques. **Objectif** : *acquérir une vision globale des principales orientations de la recherche thérapeutique, des essais cliniques récents, de leurs limites et échecs, des espoirs du futur, des problèmes éthiques.*

3. MODULE D3 « DONNEES PSYCHOLOGIQUES »

Responsable : Marie-Claude MIETKIEWICZ, MCU, Université Nancy-2

Organisation dans l'année : 15 heures sur 2 jours

Programme

- Vieillesse normale et pathologique. **Objectif :** différencier les troubles liés au vieillissement normal de ceux qui découlent d'un vieillissement pathologique.
- Aspects neuropsychologiques de la maladie d'Alzheimer. **Objectifs :** 1- fournir des données de neuropsychologie sur les différentes mémoires et leur altération, les troubles du langage, des gestes et de la reconnaissance, 2- apporter des connaissances concernant les différents stades de la maladie. Aborder les tests neuropsychologiques.
- Aspects psychologiques et comportementaux du patient Alzheimer. **Objectif :** identifier les symptômes de la maladie d'Alzheimer et ses caractéristiques sur le plan psychologique.
- Du patient à son entourage : les répercussions de la maladie d'Alzheimer. **Objectif :** connaître les répercussions de cette maladie neurologique sur la famille et le patient (changement des rôles familiaux, perte de l'identité, épuisement, etc.).

4. MODULE P1 « OUTILS PSYCHOLOGIQUES DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE LA PRISE EN CHARGE »

Responsable : Barbara HOUBRE, MCU, Université Paul Verlaine – Metz

Organisation dans l'année : 15 heures sur 2 jours

Programme

- Les caractéristiques de la relation aidant-aidé. **Objectif :** définir ce qu'est le soin, aborder la question de la plainte et celle de l'implication personnelle dans le cadre de la relation aidant-aidé.
- Qualité de vie et bien-être au travail. **Objectif :** transmettre des outils aux professionnels leur permettant de préserver et/ou d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être au travail.
- Les répercussions de la relation aidant-aidé. **Objectifs :** sensibiliser les professionnels à la souffrance au travail et aux différentes formes d'expression qu'elle peut prendre, reconnaître les signes avant-coureurs de l'épuisement professionnel.
- L'accompagnement du patient et de son entourage. **Objectifs :** connaître les caractéristiques et les différents types d'accompagnement possibles ainsi que le système de prise en charge ; définir le positionnement de l'intervenant selon l'aide à apporter au malade ou à la famille.

5. MODULE D4 « DONNEES SOCIOLOGIQUES »

Responsables : Hervé LEVILAIN et Raymond MAGRO, MCU, Université Paul Verlaine – Metz

Organisation dans l'année : 15 heures sur 2 jours

Programme

- Politiques de prise en charge de la vieillesse. **Objectifs :** présenter l'évolution des modes d'action publique à destination de la vieillesse et contextualiser les enjeux des prises en charge.
- Aide et maintien à domicile. **Objectifs :** dégager et expliciter les logiques de prise en charge par les différents acteurs et analyser les difficultés de leur coordination dans le dispositif de maintien à domicile.
- Établissements d'accueil. **Objectifs :** dégager et expliciter les logiques de prise en charge par les différents acteurs et analyser les difficultés de leur coordination dans le cadre d'établissements de prise en charge.
- Coordination de la gérontologie : un nouveau métier ? Pour quoi faire ? **Objectifs :** interroger les possibilités de professionnalisation de ce métier.

6. MODULE D5 « DONNEES JURIDIQUES »

Responsable : Nicole FAESSEL, juriste, intervenante extérieure

Organisation dans l'année : 15 heures sur 2 jours

Programme

- Cadres législatifs sur le consentement et l'autonomie, codes civil et pénal, sécurité sociale, droit du travail. **Objectifs :** *connaître la loi et la jurisprudence concernant les infractions et versements de dommages-intérêts en cas de responsabilité pénale et civile engagée.*
- Droits de la personne malade, vie privée, respect de l'individu, statut et attitude de l'entourage. **Objectifs :** *maîtriser le cadre réservé aux droits de la personne privée : articles 9 du code civil et suivants concernant à la fois son entourage et sa famille.*
- Conséquences civiles et pénales, maltraitance, harcèlement moral. **Objectifs :** *sanctionner les auteurs des faits délictueux et de fautes professionnelles.*
- Régimes de protection et éléments de choix, sauvegarde de justice, curatelle, tutelle. **Objectifs :** *lister les méthodes administratives et juridictionnelles les plus efficaces liées aux situations de personnes en danger.*

7. MODULE P2 DE MISE EN SITUATION

Responsable : Claire-Marie LEMONNIER, directrice d'EHPAD, intervenante extérieure

Organisation dans l'année : 22 heures sur 3 jours

Programme

- Bilan du stage et analyse du rapport de stage

Objectifs :

- *Permettre aux stagiaires de se confronter à un autre regard professionnel, dans un autre contexte que celui qu'il connaît, observer les objectifs et les contraintes de tel ou tel métier face à l'accompagnement de la personne ou des familles touchées par la maladie d'Alzheimer.*
- *Renforcer la compétence de coordination et la capacité à comprendre et résoudre des problèmes dans sa pratique professionnelle future.*
- *Mettre en rapport ce stage avec le mémoire final en choisissant une « problématique simple » à aborder dans le rapport de stage et à affiner dans le mémoire.*
- *Présenter oralement son rapport de stage afin de promouvoir des échanges et un débat entre stagiaires et professionnels de la gérontologie : dégager les points forts de chaque métier rencontré, les difficultés et les limites auxquels ces professionnels sont régulièrement confrontés.*

- Témoignages de professionnels de terrain et échanges

Objectifs :

- *Leurs services, leurs points forts, leurs rôles et les limites de leurs actions.*
- *Leurs attentes pour améliorer le suivi et la prise en charge de la personne âgée souffrant de la maladie d'Alzheimer et de leurs familles.*
- *Leur point de vue sur les coordinations existantes et le « maillage » des territoires sur lesquels ils travaillent en termes de politiques gérontologiques.*

8. STAGE OBLIGATOIRE

Le cursus réservé aux étudiants salariés inclut 10 demi-journées de stage donnant lieu à la rédaction d'un court rapport (5 pages maximum)

Pour le public de demandeurs d'emploi, 6 semaines de stage sont prévues. Le rapport de stage sera intégré aux projets tutorés.

9. PROJETS TUTORES

Le public de demandeurs d'emploi suivra un corpus d'enseignement complémentaires sous la forme de 3 projets tutorés focalisant chacun sur des aspects communs à deux modules associés de façon cohérente : les modules D1 et D2, D3 et P1, D4 et D5.

10. MEMOIRE DE DIPLOME

Rédaction d'un mémoire sur le sujet choisi par le candidat et validé par le comité de direction du DIUL. Pour le public de demandeurs d'emploi, le choix du sujet et sa réalisation pourront être intégrés dans le corpus des projets tutorés.

Mémoire à rendre avant la soutenance orale

CALENDRIER PREVISIONNEL 2011 - DIUL ALZHEIMER						
	MODULES	durée			Responsables	Dates
		Heures		jours		
	Modules					
D1	DONNEES BIOLOGIQUES	15		2	Thierry OSTER	31 MARS 2011 7 AVRIL 2011
D2	DONNEES MEDICALES	15		2	Gérard BARROCHE	14 AVRIL 2011 21 AVRIL 2011
D3	DONNEES PSYCHOLOGIQUES	15		2	Marie Claude MIETKIEWICZ	13 MAI 2011 20 MAI 2011
P1	OUTILS PSYCHOLOGIQUES DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE LA PRISE EN CHARGE	15		2	Barbara HOUBRE	26 MAI 2011 3 JUIN 2011
D4	DONNEES SOCIOLOGIQUES	15		2	Hervé LEVILAIN Raymond MAGRO	20JUIN 2011 27 JUIN 2011
D5	DONNEES JURIDIQUES	15		2	Nicole FAESSEL	9 JUIN 2011 16 JUIN 2011
P2	MISE EN SITUATION	22		3	Claire Marie LEMONNIER	8 SEPTEMBRE 2011 15 SEPTEMBRE 2011 22 SEPTEMBRE 2011
	Examens			1		7 juillet 2011
	Soutenance de mémoire			2		20 et 21 octobre 2011
STAGE	Stage	35	h	5	demi- journées	
	Total d'heures de formation en centre	112	h	15	jours	
	Total d'heures de formation en situation professionnelle	35	h	10	demi- journées	

